



PAVE LA-TESTE-DE-BUCH - CARTE PERIMETRE D'ETUDE SECTEUR LA-TESTE-BOURG

agoracités
espaces & mobilité
9, rue du Général Delestraint
33210 LORNON
Tél : 05 56 23 78 11
Mobile : 06 58 71 61 27
Mail : agoracites@orange.fr
www.agoracites.fr



25.457 km de voirie,
soit 50.914 km de cheminements

Version Mars 2016

- Périmètre PAVE
- Lignes de bus
- ▲ Arrêts de bus
- Equipements publics





PAVE LA-TESTE-DE-BUCH - CARTE PERIMETRE D'ETUDE SECTEUR LE PYLA

agoracités
espace & mobilité
8, rue du Général Delestraint
33210 LORMONT
Tel : 06 00 22 78 11
Mobile : 06 08 71 61 27
Mail : agoracites@orange.fr
www.agoracites.fr



5.878 km de voirie,
soit 11.756 km de cheminements

Version Mars 2016

- Périimètre PAVE
- Lignes de bus
- ▲ Arrêts de bus
- Equipements publics



PAVE LA-TESTE-DE-BUCH - CARTE PERIMETRE D'ETUDE SECTEUR CAZAUX



6.420 km de voirie,
soit 12.840 km de cheminements

Version Mars 2016

- Périmètre PAVE
- Lignes de bus
- ▲ Arrêts de bus
- Equipements publics

**Adoption du périmètre d'étude relatif au plan de mise en accessibilité
de la voirie et des espaces publics (PAVE)
NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE**

La loi de février 2005 impose aux communes l'établissement d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

La démarche d'étude du PAVE, qui a pour objectif l'amélioration de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics des personnes à mobilité réduite se décompose en 4 étapes, dont la première est la concertation des acteurs locaux et des associations pour la validation du périmètre d'études.

Le choix du périmètre d'études est un travail préliminaire obligatoire qui doit être réalisé en première phase du PAVE.

Le Pave est établi de manière à créer une continuité et une facilité d'accès aux lieux de vie de la commune, dans une logique de « chaîne de déplacement » dont les Établissements Recevant du Public (plus particulièrement les établissements scolaires et de la petite enfance, les résidences pour personnes âgées, les centres pour personnes handicapées, les centres médicaux, les arrêts de transports en commun, les commerces, les parkings, les voies vertes, etc....).

Le but est également de rendre accessible toutes les zones commerciales et autres lieux fréquentés tels que les Installations Ouvertes au Public (parcs, cimetières, stades et complexes sportifs).

Le cabinet d'études Agoracité qui accompagne la commune pour l'élaboration du PAVE de notre territoire, a présenté aux membres du comité technique la démarche du Pave lors d'une réunion en date du 20 novembre 2015, ainsi que le périmètre du Pave retenu par la commune.

Le comité de pilotage composé des acteurs locaux et des associations représentant les personnes porteuses de handicap qui s'est réuni le 8 janvier 2016 a donné son avis sur le périmètre proposé.

Il est ressorti de cette concertation, à la demande des membres du comité de pilotage, que les voies publiques suivantes seront ajoutées au premier périmètre proposé :

- Rue Jules Favre, de l'arrêt de bus du commissariat jusqu'à l'avenue Charles de Gaulle, secteur centre-ville,
- Avenue de la Garolle, secteur Pyla sur Mer,
- Rue Guynemer, rue E. Doré et allée André Lafon, secteur Cazaux.

Le périmètre du PAVE comporte 37 kms 590 de voirie soit 75,18 kms de cheminement.

A la demande de notre référent de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer, service de l'Etat, la commune doit approuver en premier lieu par délibération le périmètre d'étude du PAVE, dont les plans par secteur sont joints à la délibération proposée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20160407-DEL2016_04_168b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Affichage : 11/04/2016

Le Maire de La Teste de Buch
Jean-Jacques EROLES

